



E-lettre n°9

Au sommaire de cette 9^e e-lettre de la stratégie eau air sol énergie :

- l'actualité de la planification écologique en région
- un dossier spécial sur les actions sol
- l'actualité des ZFE en région.

Consultez le dernier tableau de bord de la stratégie eau air sol énergie [ici](#).



Planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes : les acteurs s'engagent dans le cadre de la feuille de route régionale



Une feuille de route ambitieuse et pragmatique

Les parties prenantes de la Conférence des Parties (COP) en Auvergne-Rhône-Alpes se sont réunies le 31 janvier dernier à Lyon, à l'invitation de la préfète de région, pour **partager la feuille de route de la planification écologique régionale 2030**.

Les événements récents, tant à l'échelle nationale que régionale sont là pour nous rappeler l'urgence d'agir. Notre région a déjà réduit ses émissions de CO₂ de plus de 10% depuis 2015, et de 14% par habitant. C'est un début encourageant, mais nous devons accélérer.

Notre objectif est clair : réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 24,5 millions de tonnes équivalent CO₂ d'ici 2030. Cela représente environ 12% de l'objectif national.

La feuille de route régionale, co-construite avec tous les acteurs, s'articule autour de 26 défis majeurs, en sept secteurs clés : la biodiversité et les ressources naturelles, les transports et mobilités, le bâtiment, l'industrie et les produits bois, l'énergie et les déchets, la forêt, et en fil rouge en matière d'emplois, de formations et de compétences. Une centaine d'actions, à l'échelle régionale, permet de concrétiser ces défis.

Notre objectif est clair : obtenir des résultats visibles rapidement, tout en misant sur l'engagement volontaire des acteurs pour leur mise en œuvre.

Une centaine d'actions concrètes portées par les parties prenantes

Trois types d'actions ont été identifiées : celles qui sont immédiatement opérationnelles, celles qui auront un impact fort à court terme, et celles qui pourront être facilement reproductibles.

Quelques exemples de ces actions prioritaires :

- dans le domaine des transports, il est visé une réduction de 10 % des besoins de déplacements notamment avec l'équipement de 100% des intercommunalités en infrastructures de covoiturage et d'autopartage;
 - pour le bâtiment, les parties prenantes s'engagent à rénover 80 000 logements et à changer 65 000 chaudières par an;
- en matière d'énergies renouvelables, la feuille de route prévoit de soutenir 150 projets de coopératives citoyennes d'ici 2030.

D'autres objectifs concernent la biodiversité et les ressources naturelles, la forêt, les déchets... **Retrouvez la feuille de route** sur le [site internet de la préfecture de région](#).



Facilitation graphique réalisée pendant l'événement par Fanny Didou



Dossier spécial SOL

Des retours d'expérience pour viser la sobriété foncière, revaloriser les friches et s'adapter au changement climatique, protéger les espaces et les sols...

Conjuguer sobriété foncière, attractivité et développement économique

Des séminaires en département pour débattre, partager les expériences et les outils pour agir



Plusieurs séminaires et rencontres se sont tenus fin 2024 dans les départements, rassemblant les élus, les techniciens, les professionnels de l'urbanisme, les services de l'État et les partenaires.

Les conférences, ateliers pratiques, temps d'échange ont permis l'interconnaissance et le partage des outils et des pratiques

- En Isère : la « journée des urbanistes » le 9 décembre a été organisée dans le cadre de la démarche départementale « Isère Sobriété Foncière » initiée en 2022.
- En Ardèche : les rencontres de l'urbanisme le 8 novembre ont mis en avant les outils pour **conjuguer sobriété foncière et attractivité**.
- Dans le Rhône : le séminaire du 9 octobre a mis l'accent sur comment **concilier développement économique et sobriété foncière dans les territoires** (séminaire [ici](#), et les vidéos [ici](#)).



Un exemple des outils partagés : le « [jeu sérieux](#) » spécialement produit pour l'occasion par la DDT du Rhône permet de s'approprier ces outils. Les acteurs locaux ont les cartes en main !

Revaloriser les friches

Retour sur quelques exemples marquants

En 2024, 90 projets de recyclage de friche ont été aidés pour un montant d'aide de plus de 37M€ dans le cadre du fonds vert. Ces projets devraient notamment permettre la réalisation de plus de 1750 logements et 180 000 m² de surfaces économiques sur 117 ha de terrain ou bâtiments en friche, et la renaturation de 90 ha.

Renaturer les friches : une opération à Oyonnax dans l'Ain



Un chantier de renaturation est en cours à Oyonnax, sur le site d'un ancien foyer SONACOTRA de Geilles (propriété de la SEMCODA).

Le projet vise à transformer ce terrain, en friche depuis 2012, en espaces verts, contribuant à l'amélioration du cadre de vie des riverains et s'inscrivant pleinement dans la dynamique de la transition écologique pour renforcer la résilience face aux enjeux climatiques. La secrétaire générale de la



préfecture de l'Ain Virginie GUERIN-ROBINET s'est rendue le 17 décembre 2024 sur le site du chantier de démolition pour valoriser ce projet, financé par le Fonds Friches à hauteur d'un million d'euros, sur un coût total de 1,528 million d'euros.

Recycler des friches : pour réintroduire l'activité productive en ville, dans la Loire

Le projet CENTRAL PAM porté par l'EPA de Saint-Etienne proposera près de 30 000 m² de foncier industriel, artisanal et tertiaire sur d'anciennes friches commerciales et industrielles entre l'ancienne autoroute urbaine et la voie ferrée menant à Lyon. Le projet est exemplaire sur le plan environnemental (qualité paysagère de cette entrée en ville, gestion de biodiversité par le renforcement des trames écologiques urbaines, réduction de l'îlot de chaleur, prise en compte globale de la question de l'eau...). L'implantation d'activités productives en milieu urbain rapprochera les zones d'emploi des zones résidentielles tout en s'appuyant sur un réseau de transports en commun et modes doux performant. Le coût global de l'opération d'aménagement s'élève à 19,9 millions €, accompagné par le Fonds Friches à hauteur de 1,25 M€.

Pour en savoir plus

S'adapter

Les cours d'école "Oasis" investissent le Cantal...

La démarche « Oasis » renouvelle le schéma d'aménagement historique des cours d'école en les pensant comme des espaces plus végétalisés, résilients face aux phénomènes d'îlots de chaleur, et caractérisés par une gestion vertueuse des eaux de pluie. Issue d'une démarche de coconstruction, elle permet de surcroît des aménagements plus ludiques et davantage adaptés aux besoins des enfants.

La mairie d'Aurillac a mis en application ces ambitions au groupe scolaire Tivoli d'Aurillac : une première cour d'école a été traitée et inaugurée en septembre 2024. A terme ce sont une réduction de 85% de la surface imperméabilisée et une gestion des eaux pluviales permettant la retenue sur site de 100% d'une pluie de période de retour mensuelle.

La démarche essaime vers de plus petites collectivités cantaliennes, comme à Thiézac, Chaudes-Aigues ou encore Saint-Simon.



La presse en parle : [un nouveau souffle pour le groupe scolaire Tivoli](#)

Protéger les espaces naturels

Point d'étape de la stratégie aires protégées en région

La déclinaison régionale de cette stratégie a été élaborée en 2021/2022 et s'organise autour de trois plans d'actions triennaux qui vont se succéder d'ici à 2030.

Les premiers plans d'actions pour la période 2022-2024 sont arrivés à échéance :

- un bilan sera partagé via la prochaine lettre d'information à paraître en février, sur [le site internet de la DREAL](#)
- les travaux sont engagés pour l'élaboration des prochains plans d'actions 2025-2027, en région et en département.

20 projets de protection forte en région ont été réalisés depuis le lancement de la stratégie en 2021, et une cinquantaine d'autres projets sont en cours.

L'objectif de 4 % du territoire régional en zone de protection forte à 2030 a été fixé dans la feuille de la route de la planification écologique, ce qui représente 65 000 ha supplémentaires.

Une des principales conditions de réussite est le maintien du dialogue et des partenariats, au niveau national, régional et départemental, notamment avec les collectivités territoriales et les usagers, pour que les aires protégées soient perçues comme un atout pour les territoires.



Ile aux oiseaux et Îlone de Touchelaze (DDT 07)



Puy de Pariou (63) (DREAL AURA)

Tester, échanger et partager

Les groupes Ecophyto 30 000 publient leurs résultats



Les groupes 30 000 sont des collectifs d'agriculteurs, qui se regroupent pour mettre en place des systèmes et des techniques économes en produits phytopharmaceutiques. Chaque année, ils établissent les bilans sur leur fonctionnement, leur animation, leurs résultats, sur une année ou au terme de leur trois années d'engagement.

Retrouvez ce bilan sur le site internet de la DRAAF [ici](#).

Protéger l'air et notre santé

Les territoires au rendez-vous des ZFE



Dans le but de réduire les émissions de polluants atmosphériques dus au trafic routier, les agglomérations de plus de 150 000 habitants devaient mettre en place selon les termes de la loi Climat et Résilience (au plus tard le 31 décembre 2024) une Zone à Faibles Émissions (zone où le stationnement et la circulation des véhicules les plus polluants sont progressivement interdits).

En région Auvergne Rhône-Alpes, les territoires sont au rendez-vous : au 1er janvier 2025, 6 ZFE sont en place (agglomérations de Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand, Annecy et Annemasse). D'ici le 2e trimestre 2025, la ZFE de Chambéry sera lancée et la ZFE de Clermont-Ferrand s'étendra pour être totalement conforme aux exigences de la loi. Pour connaître la liste des communes couvertes en partie ou en totalité par une ZFE, consultez [le site de la DREAL](#) ou les sites des collectivités.



Pour mieux comprendre, vous pouvez également visionner les vidéos :
"[Qu'est-ce qu'une ZFE-m](#)",
"[le vrai/faux sur les ZFE](#)" et "[vignette Crit'air](#)".

L'accompagnement par les services de l'État du déploiement des ZFE se poursuivra en 2025, notamment parce que les enjeux d'acceptabilité et de crédibilité des ZFE sont toujours prégnants. Ainsi, un nouveau Comité technique régional ZFE, regroupant les collectivités porteuses des ZFE, l'État et ses partenaires, s'est tenu en DREAL le 10 février afin de continuer à outiller les collectivités et à faciliter leurs actions dans le domaine de la mobilité en ville.

Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes - 2025

crédits photo : services de l'État

[Se désinscrire](#)